

Vos contacts

Votre agent général
NADIA PAGES EI
Tél. 0565431239
1096201@agents.allianz.fr
N° ORIAS : 17001046
8 Avenue Cabrol
12300 Decazeville

Espace client : [allianz.fr](https://espace-client.allianz.fr)



AL25061BR K1DPNOMI01CAF412451548

MR BENJAMIN FRAYEZ
MME FRAYEZ BLANCHARD AVELINE
LIEU-DIT LES ALIX
46500 ROCAMADOUR

Decazeville, le 2 mars 2025

Mémo Véhicule Assuré

Nous vous adressons une mise à jour des informations utiles concernant votre contrat.

Nous vous recommandons de conserver ce document avec vous lors de vos déplacements dans sa version papier ou numérique.

Ce document engage Allianz uniquement dans les termes et limites précisés par les clauses et conditions du contrat d'assurance auquel il se réfère.

Le véhicule est soumis à l'obligation d'assurance. Le souscripteur peut vérifier la situation assurantielle du véhicule en consultant le Fichier des Véhicules Assurés (<https://www.fva-assurance.fr>) ou le serveur vocal au 01 83 64 32 22 (coût d'un appel local).

N° du contrat : **AF412451548**

Immatriculation du véhicule assuré : **GV-575-RT**

Marque/modèle : **MERCEDES VITO**

Extension sur remorque jusqu'à 750 kg

Besoin d'une assistance ?

Contactez Allianz Assistance avant d'engager toute
dépendance * :

0 800 103 105

(appel gratuit 24h/24 et 7j/7)

00 33 1 40 25 58 86 (depuis l'étranger)

Pour déclarer votre sinistre

- Accident, vol, autres * :

Par téléphone :

0 978 978 000

En ligne :

<https://espace-client.allianz.fr>

- Bris des glaces * :

0 978 978 090

* Si vous avez souscrit les garanties correspondantes.

Un séjour à l'étranger ? Renseignez-vous sur les documents dont vous avez besoin.

Consultez également nos conseils pour tous vos déplacements :

RDV sur www.allianz.fr/conseil-auto ou flashez ce QR Code



Les garages agréés Allianz : le bon réflexe pour faire réparer votre véhicule, en cas de sinistre garanti.

Allianz, à vos côtés pour préparer demain



Bonjour,

Voici votre **Mémo Véhicule Assuré**.

Vous êtes client Allianz pour l'assurance de votre véhicule.

A compter du 1er avril 2024, la carte verte pour les véhicules immatriculés en France est supprimée.

Concrètement, cela signifie que :

- Vous ne recevrez plus de carte verte à chaque échéance principale de votre contrat,
- Vous n'aurez donc plus besoin d'apposer la vignette de votre certificat d'assurance sur votre véhicule immatriculé,
- Votre obligation d'assurance, en cas de contrôle, sera désormais vérifiée par les forces de l'ordre à l'aide du Fichier des Véhicules Assurés (FVA).

Pour retrouver toutes les informations utiles qui étaient présentes sur la carte verte, nous mettons à votre disposition un nouveau document : **le Mémo Véhicule Assuré**.

Vous y trouverez votre numéro de contrat et les numéros de téléphone utiles si vous avez besoin d'assistance d'urgence (dépannage ou remorquage) ou de déclarer un sinistre.

Nous vous en adresserons un nouveau en cas de changement véhicule ou d'immatriculation. Vous ne le recevrez pas à chaque échéance principale de votre contrat.

Nous vous conseillons d'enregistrer dès à présent les numéros de téléphone dans votre répertoire et de conserver précieusement ce document au format numérique sur votre téléphone, en le téléchargeant depuis votre Espace client ou votre application Mon Allianz mobile, ou bien au format papier dans votre véhicule.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous souhaitons bonne route.